

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

a. }
 b. } *Nihil.*
 c. }
 d. } *De la Bourse de la Commune,*
 e. }
 f. }
 g. }
 h. }

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Fait en deux Doubles pour être remis Chacun suivant l'ordre ci presche, au Chenit Le 19. Mars 1799

*Samuel Le Coultre Régent
Du bas du Chenit.*

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?
- d. District
- e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

127
Réponses pour l'école du Soliat, la 1^{re} surrang, des cinq qui composent la Commune du Chenit.
Rapports Locaux. No 64

1°. Le Soliat.
a. C'est un hameau de quatorze Maisons, fort proche l'un de l'autre.
b. C'est le chef lieu du hameau du Soliat; il appartient à la Commune du Chenit.
c. De la Paroisse de l'Agence du Chenit.
d. District de la Vallée du Lac de Joux.
e. Canton du Léman.

2°. L'Arondissement de cette école, vis le chef lieu, est d'environ un quart d'heure d'étendue, dans la Conférence de 20 minutes, il y a dans les premières dix minutes, 14 Maisons; dans les secondes dix minutes, il y a 17 Maisons, ensemble, 31 Maisons.

3°. Le Soliat hameau où est située l'école, à 1/2 Maisons; & a. quarante deux enfants;
b. Vers chez Benjamin, 3 maisons; 6 enfants; c. au Belu del, 3 Maisons, Sept enfants;
d. L'Esperie, huit Maisons; sont cinq isolés, vingt enfants; e. Vers chez Bekençon, 3 Maisons; huit enfants;
a. L'éloignement des quatre endroits ci dessus, peut être du chef lieu, sur une ligne, de huit à dix minutes environ.
b. Le nombre des enfants qui fréquentent l'école, du Soliat, chef lieu, est de 35.
Vers chez Benjamin 6
au Belu del 6
L'Esperie est de 10
chez Bekençon 8
Total 65.

4°. Il y a cinq écoles dans cette Commune qui sont:
1°. Le Sentier chef lieu.
2°. L'orient del Orbe distante d'un quart d'heure.
3°. Le bas du Chenit; et Agrastus d'environ deux heures;
4°. Vers chez les Siguel; idem de deux heures;
5°. Le Soliat, idem 1/3 d'heure;
a. Dans nous. Voyez ci dessus;

II.

Instruction
5°. On enseigne l'Alphabet, à Epalle, Live, Evire; le Crier Dieu, le Catéchisme; le chant des psaumes; à Chiffren; pour ceux qui en ont les dispositions; les principes de la Religion, à ceux qui se préparent à la Communion.

6°. Dès le 1^{er} jour jusqu'à 8 heures, l'école a lieu régulièrement tous les jours, excepté le Jeudi, qu'il y a un catéchisme à l'église; & dure environ 6 heures, 3 avant midi, & 3 après, on l'a à que trois ou les écoles par semaines, & vient dans le temps des ouvrages de la Campagne; elles durent alors deux heures, ou davantage, suivant le nombre d'enfants qui s'y trouvent.

4° Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

5° Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6° Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7° Livres élémentaires, lesquels font en usage?

8° Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9° Durée de l'école chaque jour?

10° Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11° Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

7° L'abrégé du Catéchisme d'Oltoval retouché & augmenté pour l'usage des écoles de Charité de Sainsauna, celui de Berne; & l'abrégé de Dupuis les Pauvres; le nouveau Testament, & la Bible pour la lecture, des plus avancés;

8° On fait lire, & écrire; & prier tous les jours, réciter le Catéchisme, au moins deux fois par semaine. On donne les Pauvres; il y a deux visites d'école, par années, l'une au Printemps & l'autre en Automne par le Pasteur & deux preposés de la commune, qui distribuent aux enfans, des prix très-modiques de celle du Printemps;

9° Comme article 6^o ci-dessus; l'école dure six heures en hiver, & trois seulement environ deux heures;

10° Les enfans sont distribués suivant leurs connaissances; La 1^{re} ceux qui écrivent; La 2^{de} ceux qui commencent à écrire & à lire; La 3^{de} ceux qui savent au Pauvre; La 4^{de} ceux qui ne sont qu'à l'Alphabet;

Relations Personnelles, Instituteurs;

11° C'est le Collège qui établit le Régent; sur la nomination faite par le Pasteur de deux sujets, ensuite d'un examen public fait par quelques membres du Consistoire;

6 Du francain du Collège, commune du Collège; a. Abram David Regent;

25 ans; c. 2 familles & trois enfans;

f. Depuis l'automne mois; g. Cultivateur; Horloger;

h. Il n'en réunit point d'autre que celle de cultivateur;

12° Environ 50 à 60 en hiver, & environ trois à quatre en été, tant garçons que filles;

I V.

Rapports Economiques;

13° L'école ne possède aucun fonds; a. l'école du Collège ne possède rien; b. rien;

c. A l'usage de la commune; d. Non, ils sont uniquement, biens de la commune;

14° On ne paye rien;

15° Point de bâtiment d'école; a. Voyez ci-dessus;

b. Il n'y a qu'une chambre pour l'école, dans la maison d'un particulier;

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles font-elles?

12° Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13° Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14° Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15° Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

2. Le propriétaire qui loue la chambre à la commune; 128

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Fait en deux doubles pour être remis chacun suivant l'Ordre ci dessus, au Chenit, le 11. Mars 1799.

L'Oran David Liguist
req. 6.

16°. = Pension de l'instituteur ou maître d'école

En Argent; A. N. b. rien de plus.

b. }
c. }
d. }
e. }
f. }
g. }
h. }
Nihil.

Dela bourse de la commune uniquement

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

129
No. 65

Reponses.
Pour l'école du hameau dit Vers chez les Liqueux la 4. en rang. des cinq qui renferme la Commune du Chenit.

1. Rappports Locaux.
Vers chez les Liqueux.
a. C'est un petit hameau de 9 Maisons y compris celle de l'école, dont une un peu isolée près laquelle il y a une voie.
b. Il appartient à la Commune du Chenit.
c. Il ressort de la Paroisse de la Agence d'Esthenil.
d. District de la Vallée du Lac de Joux.
e. Canton du Lemane;

2. L'arrondissement de cette école des le lieu ou elle est située est d'environ demi heure d'étendue dans la circonférence du 1. quart d'heure il y a 28. Maisons, dans celle du second il y a en sa 20. ensemble 58. Maisons. N. B. il y a souvent deux Menages par Maison.

Devant la Côte
3. Vers chez les Liqueux hameau ou est l'école
a. De 9 Maisons y compris une un peu isolée près laquelle il y a une voie 18 Enfants.
b. 2. Le Rie fond & chez l'Ev. 6. Maisons isolées 4. Enfants.
c. Distanca 10. Minutes. 4. Enfants.
3. Le Rie-Meylan; Mas de terre ou il y a 4. Maisons de 10 Minutes. 9. Enfants.
4. Chez les Reymonds dit Tribillet 7. Maisons dont deux un peu plus au vent Distanca 1/2 heure 12. Enfants.
5. Aubas de la Combe, 2. M. au dessus de cette gorge Distanca 10 Minutes. 1. Enfant.
Derrière la Côte
6. La Combe aux Mousillons, un Group de 10. Maisons dist. 1/2 " 8. Enfants.
7. Derrière les grandes Roches 3. Maisons isolées Distanca 1/2. d'heures 4. Enfants.
8. Chez les Liqueux 17. Maisons à une centaine de Distanca 1/2 heures 17. Enfants.
En tout, 77. Enfants.
à les unes des autres (82.)